



Marie-Josée CHOMETTE

Carte Communale

2.b. Zonage

Partie bâtie

Carte communale approuvée par
Délibération du Conseil Municipal du
1^{er} avril 2005 et délibération complémentaire
du 12 octobre 2005

Le Ma

et arrêté préfectoral n° 2005-357-7
du 23 décembre 2005

Le Préfet

DAUHR

January 2006

Limites de secteurs où les constructions sont autorisées

Limites de secteurs où les constructions ne sont pas admises en dehors des exceptions visées à l'article 1.124-2 du code de l'urbanisme

